



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 2780

Texte de la question

FORMATION DES MAÎTRES

M. le président. La parole est à M. Michel Vergnier, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M. Michel Vergnier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, nier l'évidence ne sert à rien. Depuis 2000, la situation n'est pas stabilisée, elle s'est même dégradée - ce n'est pas nous qui le disons -, et cela ne nous réjouit pas du tout.

Je voudrais revenir plus spécialement sur la formation des enseignants que nous estimons inadaptée voire sacrifiée.

M. Jacques Myard. C'est votre faute !

M. Michel Vergnier. Apprendre à enseigner ne s'improvise pas. C'est un impératif sur lequel on ne peut faire d'économies si l'on souhaite que les élèves soient au centre du dispositif et du système éducatifs.

Un enseignement universitaire, théorique, aussi complet soit-il, ne remplacera jamais une formation globale. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Cette année, dès le début du mois de septembre, les jeunes enseignants recrutés ont dû exercer à temps plein, trop souvent dans des établissements sensibles, alors qu'ils n'avaient jamais été confrontés à une classe. Ne croyez-vous pas que les bases leur faisaient défaut : meilleure connaissance de l'enfant, psychologie, psychopédagogie, techniques d'apprentissage, relations parents-enseignants ?

Pour ajouter aux difficultés, la formation en alternance, que vous recommandez dans toutes les autres branches professionnelles, a totalement disparu dans les écoles. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*
En outre, le tutorat est en panne. C'est une réalité !

Les universités indépendantes ne disposent pas toutes des mêmes moyens, ce qui entraîne encore plus de fractures territoriales.

Monsieur le ministre, l'ensemble de la communauté scolaire vous demande des changements. Même vos services vous disent que votre réforme n'est pas bonne et ont du mal à l'appliquer. C'est à l'école maternelle et à l'école élémentaire que se jouent, dès le départ, les chances des enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

C'est pourquoi nous vous demandons de revenir à une formation complète et adaptée. Ne parlez pas sans cesse des moyens. Ce n'est pas ce dont il est question : la formation ne se brade pas, elle se fabrique, jour après jour.

Alors, monsieur le ministre, acceptez-vous de reprendre le dialogue en vue d'une véritable formation des enseignants ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, le Gouvernement a voulu allonger d'une année la formation des enseignants. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)* C'est un signal très fort que nous adressons à l'ensemble de la communauté éducative. Élever le niveau de formation initiale, l'aligner sur ce qui se pratique dans tous les grands pays développés est une marque de reconnaissance à l'égard des enseignants, qui seront mieux formés et mieux préparés aux réalités qu'ils rencontreront ensuite dans leurs classes.

M. Michel Ménard. Sans formation professionnelle !

M. Luc Chatel, *ministre*. Au cours de cette année supplémentaire, les futurs enseignants sont confrontés à la problématique de la recherche, qui leur servira tout au long de leur carrière, quoi que vous en pensiez. Ils pourront ainsi progresser, remettre en cause leur formation, améliorer leur pédagogie au cours de leur activité professionnelle.

Bien sûr, au niveau bac +5, il nous faut recruter les meilleurs spécialistes dans les diverses disciplines mais il nous faut aussi recruter des professionnels de la pédagogie. À cet égard, monsieur Vergnier, il me semble que vous tirez un trait sur les procédures que nous avons mises en place. Je rappelle qu'en année de mastère 1, les étudiants bénéficieront de 108 heures de stage d'observation.

M. Michel Vergnier. Sans formation pédagogique !

M. Luc Chatel, *ministre*. Par ailleurs, en année de mastère 2, cinquième année d'études, ils auront 108 heures de mise en responsabilité. Enfin, les professeurs-stagiaires, contrairement à ce que vous indiquez, sont pris en charge par les académies dans le cadre de stages d'accueil après leur réussite au concours. Un tutorat permet d'accompagner en temps réel les étudiants en premier degré, qui, jusqu'à la Toussaint, travaillent en doublon. Quant aux étudiants de second degré, ils bénéficient d'un système de tutorat avec une formation continue tout au long de l'année.

M. Michel Vergnier. Ça ne fonctionne pas !

M. Luc Chatel, *ministre*. C'est ainsi, monsieur le député, que nous tenons compte de la progression de la formation de nos enseignants. Nous attendons vos propositions si vous souhaitez améliorer le système.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2780

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 décembre 2010